



## Actualisation du *MBP5* : état d'avancement

Les trois groupes techniques d'experts (GTE) chargés de la mise à jour du *MBP5* se sont réunis pour la première fois en juin 2004. Au total, 44 experts représentant 25 pays membres du FMI et sept organisations internationales se sont rencontrés à Paris et Washington pour étudier les questions relatives à l'investissement direct, aux unions monétaires et à d'autres sujets associés à la balance des paiements. L'article ci-dessous décrit la genèse et le rôle de ces groupes, ainsi que d'autres aspects du processus d'actualisation, et explique comment les statisticiens et les usagers peuvent contribuer au projet.



De gauche à droite : Manik Shrestha (Secrétariat), Robert Heath (Président suppléant), Neil Patterson (Président) et Robert Dippelsman (Secrétariat) durant la réunion du BOPTTEG.

### Généralités

Les recommandations internationales pour l'établissement de la balance des paiements doivent s'adapter à l'évolution de l'économie et des besoins statistiques de l'analyse économique. L'environnement économique et financier ayant considérablement changé depuis la publication de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)* en 1993, le Comité d'experts de la balance des paiements (le Comité), créé sous les auspices du Fonds monétaire international (FMI), a jugé souhaitable de réviser le *MBP5*. La révision est coordonnée avec le réexamen du *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93)* entrepris simultanément par la communauté statistique internationale.

La possibilité d'actualiser le *MBP5* fut évoquée pour la première fois à la réunion de 1999 du Comité. Par la suite, lors de ses réunions de 2000 et 2001, le Comité a examiné les questions qui

devaient être traitées dans le cadre de l'actualisation du *MBP5*, ainsi que le processus de mise à jour. À sa réunion de 2002, il s'est fixé comme objectif d'achever l'actualisation en 2008, année retenue aussi comme date limite de la révision du SCN 93. Par la même occasion, le Comité s'est mis d'accord sur un projet de structure pour la révision du manuel. À la suite de la décision prise par le Comité à sa réunion de 2002, les services du FMI ont élaboré un avant-projet de plan annoté, qui a été examiné par le Comité et d'autres équipes interinstitutions. Lors de sa réunion de 2003, après délibération, le Comité a arrêté la forme définitive du plan annoté, défini le processus et le calendrier de la révision du manuel jusqu'en 2008, avalisé la création de trois groupes techniques d'experts chargés de participer aux travaux d'actualisation du *MBP5* et dressé la liste des questions que ces groupes seraient chargés d'examiner.

### Plan annoté

En avril 2004, le FMI a publié, en vue de recueillir des commentaires, le *Plan annoté de révision du Manuel de la balance des paiements* (cinquième édition). Le plan dresse une liste des problèmes et propose des solutions. Son objectif est de fournir un cadre de discussion pour l'actualisation du *MBP5*. Une liste de questions portant sur les principaux problèmes identifiés a été incluse pour faciliter le travail des examinateurs. Le plan a été publié pour donner aux statisticiens et aux usagers l'occasion d'exprimer leur opinion.

Le plan a été envoyé à tous les statisticiens de la balance des paiements et à d'autres parties intéressées, chacun étant invité à faire part de ses commentaires. Il a été également affiché sur le site Internet du FMI à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/bop/bopman5.htm>. La note à l'intention des examinateurs figurant au début du plan explique comment ceux-ci peuvent communiquer leurs observations. Le plan a été traduit en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

### Création de groupes techniques d'experts

Trois groupes techniques d'experts ont été mis sur pied pour participer à la recherche de solutions aux problèmes de méthodologie les plus complexes et

### Sommaire Page

Actualisation du *MBP5* :  
état d'avancement 1

Seizième réunion du  
Comité d'experts de la  
balance des paiements créé  
sous les auspices du FMI 3

Enquête sur l'application  
des normes méthodolo-  
giques concernant  
l'investissement direct  
(ENMAID) : évolution  
récente 5

Le FMI publie l'enquête  
coordonnée sur les  
investissements de  
portefeuille de 2002 6

Examen des initiatives sur  
les statistiques de la dette  
extérieure à la réunion  
de l'équipe spéciale  
interinstitutions des  
statistiques des finances 8

Des nouvelles  
du Département  
des statistiques 10

À marquer sur  
vos calendriers 10

Quoi de neuf  
sur l'Internet? 10

Les pays NSDD publient  
des données plus  
complètes sur le  
secteur extérieur 11

Publications récentes 12

procéder à l'examen général de la version préliminaire du manuel. Ces groupes sont les suivants :

- 1) Le groupe technique d'experts en investissement direct (DITEG). Plusieurs questions touchent à l'investissement direct. Le DITEG est un groupe formé conjointement par le FMI et l'OCDE, dont les travaux sont coordonnés avec la révision de la *Définition de référence de l'investissement extérieur direct* de l'OCDE.
- 2) Le groupe technique d'experts sur les unions monétaires (CUTEG). Les questions d'unions monétaires, très spécialisées, seront traitées plus abondamment dans le nouveau manuel : ce groupe participera à la recherche de solutions aux problèmes identifiés dans ce domaine.
- 3) Le groupe technique d'experts en statistiques de balance des paiements (BOPTTEG) : il examinera toutes les autres questions relatives à l'actualisation du MBP5.

Le mandat et la composition des groupes techniques d'experts (GTE) ont été définis. Les groupes comprennent des représentants de certains pays membres du FMI (toutes les régions du monde sont représentées) et de diverses organisations in-

ternationales. Leurs documents (liste des questions à débattre, documents de synthèse, conclusions des débats, etc.) sont affichés sur le site Internet du FMI (<http://www.imf.org/external/np/sta/bop/bopman5.htm>) pour information et commentaires. Les lecteurs sont invités à poser leurs questions et à faire part de leurs

observations sur les documents des trois groupes d'experts par courriel à l'adresse : [bpm5update@imf.org](mailto:bpm5update@imf.org).

Il est prévu que DITEG achèvera ses travaux en mars 2005 et les deux autres groupes en 2006–07. En plus des GTE, divers groupes et équipes interinstitutions participeront à l'actualisation du MBP5. Ainsi, le Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques du commerce international des services et l'équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances fourniront des avis au Comité — le premier sur les services, la seconde sur la dette extérieure.

## Processus d'actualisation

Les deux prochaines années seront particulièrement importantes pour le processus d'actualisation : les questions de méthodologie feront l'objet de consultations et d'examen particulièrement intenses durant cette période. Des contacts continueront d'avoir lieu entre les statisticiens de la balance des paiements et ceux de la comptabilité nationale, ces derniers étant représentés par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (GTISCN) et le Groupe d'experts des comptes nationaux (GECN), créé par le GTISCN pour participer à la révision du SCN 93. Les statisticiens de la balance des paiements devront faire part de leurs observations au GTISCN d'ici avril 2006 sur les questions de balance des paiements qui ont un rapport avec la révision du SCN 93. Aucun autre changement majeur de méthodologie ne sera pris en considération après

cette date et, d'une façon générale, aucune nouvelle question ne pourra être incluse dans le manuel après octobre 2006. Il est prévu de publier vers la fin de cette même année une version préliminaire de tous les chapitres sur le site Internet du FMI, afin de donner au public l'occasion de les examiner et les commenter. Les lecteurs sont invités à communiquer leurs questions et leurs observations tant sur la version préliminaire des chapitres que sur l'actualisation du MBP5 en général par courriel à l'adresse : [bpm5update@imf.org](mailto:bpm5update@imf.org).

En 2007–08, la version préliminaire des chapitres fera l'objet de vastes consultations et réexamens. Il est prévu que le Comité approuve la version définitive du manuel à la réunion qu'il tiendra à la fin de 2008, époque à laquelle la version définitive (qui ne pourra alors être modifiée que dans la forme) sera publiée sur le site Internet du FMI. Il est prévu de publier le manuel révisé sur support papier en anglais en 2009, puis plus tard dans d'autres langues.

*Auteur : Manik Shrestha*



Almut Steger (Bundesbank) et Frank Ouddeken (De Nederlandsche Bank) s'entretiennent durant la réunion du BOPTTEG.



De gauche à droite : Khady Camara (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest), Markus Van Wersh (Eurostat) et Rainer Widera (Banque des règlements internationaux) durant la réunion du BOPTTEG.

ternationales. Leurs documents (liste des questions à débattre, documents de synthèse, conclusions des débats, etc.) sont affichés sur le site Internet du FMI (<http://www.imf.org/external/np/sta/bop/bopman5.htm>) pour information et commentaires. Les lecteurs sont invités à poser leurs questions et à faire part de leurs

## Seizième réunion du Comité d'experts de la balance des paiements créé sous les auspices du FMI

*Le Comité d'experts de la balance des paiements créé sous les auspices du FMI a tenu sa seizième réunion au siège du FMI à Washington du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2003. Les travaux du Comité ont été dominés par l'actualisation de la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5) et l'Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (ECIP) : ces questions sont traitées dans d'autres articles du Bulletin d'information. Le présent article porte sur les travaux réalisés par le Comité en 2003 dans les domaines suivants : qualité des données, concept de résidence, investissements de portefeuille, investissements directs, revenus et divers autres sujets. On trouvera des renseignements sur le Comité et son programme de travail à l'adresse <http://www.imf.org/external/bopage/bopindex.htm>, où figurent aussi les rapports annuels du Comité, ainsi que certains des documents de travail qu'il a examinés.*

### Évaluation de la qualité des données

Depuis les crises financières des années 90, les responsables de la politique économique et d'autres utilisateurs de statistiques portent une attention accrue à l'accès à des données économiques et financières qui soient à la fois à jour, fiables et exhaustives. Le FMI étant tenu aux termes de son mandat de surveiller la politique économique des pays membres, et désireux d'aider les utilisateurs à évaluer la qualité des données, le Département des statistiques a établi en 2001 un cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) pour les statistiques macroéconomiques, qui définit une démarche systématique et une terminologie uniforme pour la conduite de cet exercice. Une des pages (<http://dsbb.imf.org/Applications/web/dqrs/dqrsdqaf/>) du site Internet du FMI est spécialement consacrée au CEQD.

Le Conseil d'administration du FMI ayant demandé en 2002 à ses services de poursuivre le recensement des meilleures pratiques de révision des données, le Comité a étudié l'expérience du Chili, de l'Inde et du Japon en matière de statistiques de balance des paiements. Plusieurs questions importantes se posent. Comment trouver un bon compromis entre la «stabilité» des données historiques et la nécessité d'utiliser des informations à jour? Comment concilier les impératifs de l'exactitude et de la rapidité de diffusion des statistiques? On a souligné aussi la nécessité d'harmoniser les méthodes de révision de divers groupes de données (parfois établies par des organismes différents). Dans le cadre de l'examen du rapport du FMI intitulé «Politique de révision des statistiques officielles : une question de gouvernance» (<http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=17379.0>), le Comité a avalisé un projet visant à identifier les bonnes pratiques de révision des statistiques officielles.

Le Comité, en outre, a examiné la question de la convergence des approches des institutions internationales en matière de contrôle de la qualité des données, notamment le fait que le CEQD favorise les indicateurs de processus (qualitatifs), alors que Eurostat privilégie les indicateurs de production (quantitatifs).

### Résidence

Le Comité a examiné la notion de résidence, notamment le traitement des employés non permanents et des entités n'ayant pas de présence matérielle. Il s'est demandé si la «règle des douze mois» utilisée pour déterminer le lieu de résidence d'employés non permanents était appropriée. Les employés non permanents maintiennent des liens substantiels avec leur pays d'origine : tout en bénéficiant d'un contrat de travail explicite dans le pays d'accueil, ils peuvent payer des impôts et posséder un logement dans leur pays d'origine; ils peuvent aussi se rendre fréquemment dans ce dernier et avoir l'intention d'y retourner à la fin de leur contrat. Où se trouve donc leur pôle d'intérêt économique? Il a été convenu que la question du traitement statistique des employés non permanents sera traitée dans le cadre de l'actualisation du MBP5.

### Investissements de portefeuille

Outre l'ECIP, le Comité a abordé trois sujets concernant l'évaluation des investissements de portefeuille.

- Il a examiné la possibilité de recueillir des données sur les titres détenus par des tiers (TDT), c'est-à-dire en dépôt chez des dépositaires non résidents. Il a constitué en 2000 un groupe technique sur les titres détenus par des tiers (GTTDT). Les TDT sont des titres qui sont confiés par les investisseurs résidents d'un pays aux dépositaires résidents d'un autre pays. Le traitement de ces titres dans l'ECIP et les statistiques de la position extérieure globale pose un problème, car, d'une part, les statisticiens nationaux ne sont pas en mesure de contacter directement les dépositaires étrangers et, d'autre part, les enquêtes sur les investisseurs finals ne couvrent généralement pas les ménages et les petites entreprises de façon satisfaisante. Le GTTDT a constaté qu'aucune méthode simple ne permet d'identifier aisément ces titres, notamment en raison de l'existence d'une longue chaîne de dépositaires. Les dépositaires officiels, tels que Euroclear et Clearstream, ne semblent pas en mesure d'identifier les propriétaires bénéficiaires. Le Comité a approuvé la proposition du GTTDT selon laquelle la prochaine étape consistera à définir comment les TDT pourraient être identifiés par les pays où leur activité occupe une place essentielle.

- La base de données centralisée de titres (CSDB) de la Banque centrale européenne (BCE) peut contribuer substantiellement à l'amélioration des statistiques des émissions et détenions de titres de participation et de créances. La base de données de la BCE, qui applique une méthode de collecte des données titre par titre, faciliterait l'établissement de données sur les flux de portefeuille et les revenus connexes, mais aussi l'établissement des statistiques monétaires et financières, ainsi que des statistiques de la dette extérieure. La BCE prévoit que sa base de données sera opérationnelle vers la fin de 2004 ou le début de 2005.
- Le Comité a examiné les réponses au questionnaire sur les systèmes d'information des institutions financières réalisant des opérations de cession temporaire (pensions et prêts de titres sans garantie en numéraire). Elles indiquent que dans certains pays les pensions sont enregistrées à la fois sous forme de prêt garanti et de transaction sur le titre sous-jacent. Les directives internationales actuelles recommandent de n'enregistrer ces opérations que comme prêts garantis.
- S'agissant de l'imputation des bénéfices réinvestis, le Comité a noté que cette méthode n'était pas reprise dans la comptabilité nationale. Il s'est dit préoccupé par la signification analytique des bénéfices réinvestis négatifs et par le traitement hétérogène des revenus des différents types d'investissement en fonds propres. Sur ce dernier point, le Comité a noté que, dans le MBP5, les bénéfices non distribués dans le cadre d'une opération d'investissement direct sont attribués aux investisseurs directs et les revenus de l'assurance-vie et des fonds de retraite aux titulaires de polices, alors que les bénéfices non distribués des fonds communs de placement sont enregistrés comme une épargne de ces fonds et que les dividendes sont les seuls revenus considérés comme payables à leurs propriétaires pour toutes les autres formes de propriété de titres de participation. Le Comité a estimé qu'il faudra traiter ces questions dans le cadre de la mise à jour du MBP5 et de la révision du SCN 93.
- Le Comité, en outre, a examiné les résultats d'une enquête de la Banque du Japon sur le traitement des options d'achat d'actions des salariés (stock options); les résultats des travaux de la BCE comparant les crédits et les débits sur les revenus entre les pays partenaires de l'UE; et la façon dont le Royaume-Uni présente aux utilisateurs les informations sur les revenus dans sa balance des paiements. Le Comité a estimé que bon nombre de ces questions devraient être étudiées dans le cadre de l'actualisation du MBP5.

### Investissement direct

Le Comité a examiné un certain nombre de questions relatives aux investissements directs. Il s'est concentré sur diverses formes d'investissement existantes dans ce domaine : fonds communs de placement, fonds d'arbitrage, sociétés de portefeuille, sociétés de fiducie, successions, sociétés écrans et compagnies d'assurances. Dans la plupart des cas, il est nécessaire de préciser le traitement de ces transactions, ce qui sera fait dans le cadre de l'actualisation du MBP5.

Le Comité a discuté aussi d'un projet, soumis par le Département des statistiques au Conseil d'administration du FMI, visant à réaliser une étude quant à la faisabilité d'une enquête coordonnée sur les investissements directs (ECID). Une telle entreprise s'appuierait sur les résultats d'initiatives statistiques existantes, à savoir les ECIP et l'enquête conjointe du FMI et de l'OCDE sur l'application des normes méthodologiques concernant l'investissement direct (ENMAID). Le Comité a été informé que l'étude de faisabilité proposée serait réalisée en 2004 et que, si ses résultats indiquent qu'une enquête exhaustive peut être entreprise, celle-ci serait effectuée en 2007. Les pays participant au projet fourniront des données, ventilées par pays de contrepartie et basées sur une date de référence commune. Le Comité a donné son accord de principe à la réalisation d'une ECID et s'est rallié à l'idée de procéder à une étude de faisabilité, qu'il considère comme un premier pas important.

### Revenus

Le Comité a discuté de plusieurs questions concernant les revenus.

### Autres sujets

En 2003, le Comité a examiné aussi les sujets suivants : 1) une étude comparant les normes de comptabilité internationales avec les méthodologies de statistiques macroéconomiques; 2) l'utilisation d'une enquête via l'Internet pour évaluer le poste «voyages d'affaires en France»; 3) les mesures de sécurité adoptées au Japon pour la communication d'informations par les entreprises aux autorités par l'Internet; 4) les travaux de la Banque des règlements internationaux sur l'amélioration des statistiques financières; 5) un rapport du FMI sur les déséquilibres mondiaux dans les statistiques de balance des paiements; 6) une étude de l'Ouganda sur l'utilisation des statistiques de balance des paiements à des fins de politique économique dans ce pays; 7) une mise à jour annuelle du nombre de pays qui communiquent des données de balance des paiements au Département des statistiques à partir du système de classification du MBP5; 8) des propositions visant à harmoniser la présentation des données fournies par les entreprises multinationales en Europe aux fins de l'établissement de statistiques de balance des paiements.

*Auteur : Manik Shrestha*

# Enquête sur l'application des normes méthodologiques concernant l'investissement direct (ENMAID) : évolution récente

*Le rapport rédigé conjointement par le FMI et l'OCDE sur les résultats de la mise à jour de 2001 de l'enquête sur l'application des normes méthodologiques concernant l'investissement direct (ENMAID) a été publié en octobre 2003 sous le titre Foreign Direct Investment Statistics : How Countries Measure FDI, 2001 (Statistiques de l'investissement direct étranger : comment les pays mesurent-ils l'IDE, 2001?). Des exemplaires imprimés du rapport ont été envoyés aux correspondants de balance des paiements dans tous les pays membres du FMI, tandis que la version électronique était affichée sur le site Internet du FMI à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fdis/2003/index.htm>.*

La mise à jour de 2001 portait sur 61 des pays qui ont participé à l'ENMAID 1997, dont les 30 pays membres de l'OCDE et tous les pays qui avaient adhéré à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Le rapport soulignait les progrès réalisés depuis l'ENMAID 1997 et recensait les domaines dans lesquels plus de 75 % des 61 pays couverts par l'enquête appliquaient la méthodologie recommandée pour l'établissement des statistiques d'IDE. Le rapport passait aussi en revue les domaines dans lesquels une majorité de pays n'appliquaient pas les normes internationales. Il récapitulait sous forme de tableaux les pratiques en vigueur en 2001, ainsi que les modifications introduites après l'ENMAID 1997, tant pour les pays membres de l'OCDE que pour les pays non membres. Il contenait aussi des tableaux qui établissaient une comparaison détaillée des pratiques en vigueur dans les pays participants (par pays pour les 56 pays qui avaient accepté de mettre leurs informations à la disposition du public et sous forme récapitulative pour les cinq autres). Les principaux résultats de l'enquête ont été publiés dans l'édition de la mi-2003 du *Bulletin d'information*.

Des métadonnées récapitulatives sont disponibles, en complément au rapport, sur le site Internet du FMI à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/di/country.asp> pour chacun des 56 pays qui ont accepté de mettre leurs informations à la disposition du public. Ces métadonnées décrivent les pratiques de diffusion et d'établissement des statis-

tiques, les sources de données et la méthodologie utilisée par chaque pays en 2001 et indiquent si ces pratiques sont conformes aux normes méthodologiques internationales en matière d'établissement de statistiques d'IDE.

Une nouvelle enquête ENMAID exhaustive a été lancée fin 2003 pour évaluer la réponse des pays aux changements apportés depuis 1997 aux recommandations méthodologiques. L'enquête vise à :

- déterminer dans quelle mesure chaque pays membre appliquait, à la fin de 2003, les recommandations sur les statistiques d'investissement direct figurant dans les manuels statistiques du FMI et de l'OCDE;
- rassembler des informations standardisées sur les sources de données, les méthodes de collecte et les pratiques de déclaration concernant les données IDE de chaque pays;
- faciliter les échanges d'informations entre pays déclarants;
- fournir des informations (avec l'accord des pays concernés) aux utilisateurs des statistiques des IDE — analystes financiers, universitaires, statisticiens... — sur la méthodologie et les pratiques d'établissement de statistiques de chaque pays, afin de mieux comprendre les méthodologies et améliorer l'analyse des statistiques des IDE.

Le taux de réponse à l'enquête de 2003, qui se proposait de couvrir la plupart des pays membres du FMI, est très élevé, puisque environ 120 pays ont accepté d'y participer. Comme en 2001, le FMI étudiera les réponses au questionnaire et travaillera avec chaque pays pour élaborer des métadonnées récapitulatives sur les pratiques nationales. Il est prévu aussi de dresser des tableaux comparatifs internationaux et de publier un rapport sur les résultats de l'enquête.

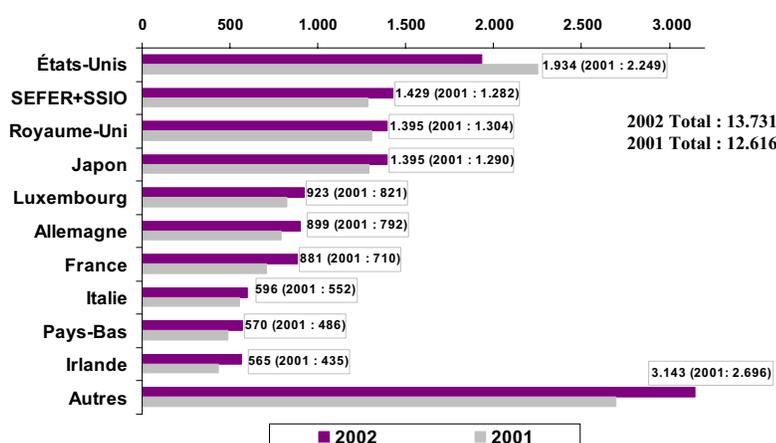
*Auteur : Marie Montanjees*

## Le FMI publie l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille de 2002

En février 2004, le FMI a affiché les résultats de l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (ECIP) sur son site Internet à l'adresse (<http://www.imf.org/external/np/sta/pi/datarsl.htm>). L'ECIP rassemble des données sur les titres de participation et les titres de créance à court et à long terme détenus par les pays de contrepartie de l'émetteur, le tout aux prix du marché. L'ECIP est réalisée une fois par an depuis 2001, une enquête de moindre ampleur ayant eu lieu en 1997.

montrent que les avoirs d'investissements de portefeuille sont passés de 12,6 à 13,7 billions de dollars EU de 2001 à 2002, période durant laquelle les cours des valeurs mobilières ont généralement baissé. En partie pour cette raison, la part des titres de créance dans le total des investissements de portefeuille a augmenté de façon substantielle en 2002 par rapport à 2001. Les graphiques indiquent que les dix plus grands pays représentaient (en tenant compte des titres détenus comme réserves) environ les trois quarts des avoirs et

**Graphique 1 : Investissements de portefeuille à l'étranger**  
**Les dix plus grands pays, ECIP 2001 et 2002**  
 (milliards de dollars EU)



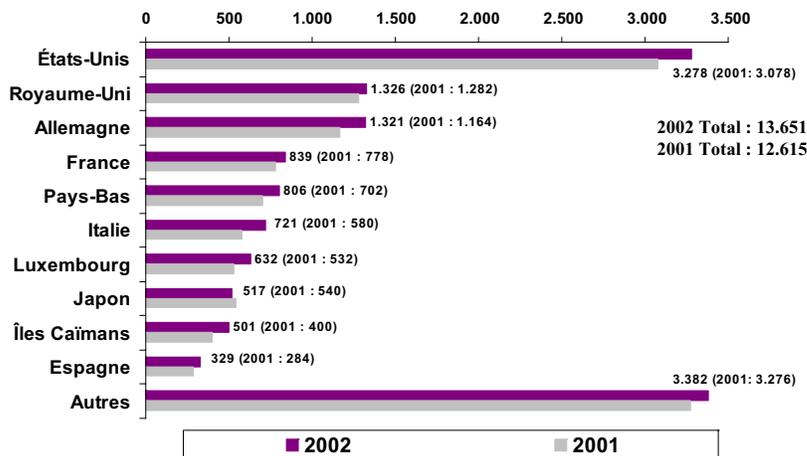
Pour estimer les titres inclus dans les avoirs de réserve, dont la ventilation géographique par pays est confidentielle, le FMI réalise chaque année une enquête sur la répartition géographique des valeurs mobilières détenues à titre de réserves de change (SEFER). Parallèlement, il procède à une enquête sur la répartition géographique des valeurs mobilières détenues par les organismes internationaux (SSIO). Les résultats de ces enquêtes sont combinés avec les données ECIP déclarées par les pays participants.

Le graphique 1 présente un récapitulatif des avoirs d'investissements de portefeuille tels qu'ils apparaissent dans les résultats de l'ECIP 2002 pour les dix plus grands détenteurs de valeurs mobilières et les compare aux résultats de l'ECIP 2001. Le graphique 2 contient des données dérivées sur les engagements d'investissements de portefeuille (toujours pour les dix plus grands pays) et compare les résultats de l'ECIP 2002 à ceux de l'ECIP 2001. Les graphiques

des engagements d'investissements de portefeuille mondiaux tant en 2001 qu'en 2002.

Au total, 66 pays (dont la liste figure au tableau 1) ont pris part aux ECIP 2001 et 2002. Ils représentent la totalité des groupes de pays à l'exception de certains pays exportateurs de pétrole, de quelques petits pays hôtes d'une place financière internationale et de certains pays détenteurs de gros montants de réserves. On estime, à partir des données communiquées sur les engagements d'investissements de portefeuille, que les données de l'ECIP sur les avoirs d'investissements de portefeuille représentent environ 80 % du total de ces avoirs. Les données sur les investissements de portefeuille dans les pays non participants font défaut, et il se peut que le secteur des ménages soit insuffisamment couvert du fait des difficultés rencontrées par de nombreux pays participants dans la collecte de données sur les valeurs mobilières confiées par les ménages à des dépositaires non résidents.

**Graphique 2 : Engagements d'investissements de portefeuille (chiffres dérivés)  
Les dix plus grands pays, ECIP 2001 et 2002  
(milliards de dollars EU)**



Les données sur les engagements d'investissements de portefeuille calculées de façon dérivée par l'ECIP pour chaque pays pris individuellement sont utiles aux statisticiens et aux utilisateurs en conjonction avec l'utilisation d'autres sources de données. S'agissant des statistiques de la dette extérieure, il est possible de comparer les données de l'ECIP à celles de la Banque des règlements internationaux (BRI) en ce qui concerne les titres de créance internationaux et aux statistiques de la position extérieure globale des pays en ce qui concerne les titres de créance des non-résidents. On a entrepris une comparaison de ces sources de données avec les résultats des ECIP 2001 et 2002 en

vue d'identifier d'éventuelles déficiences dans le traitement des pays et des instruments par les statistiques de l'ECIP sur les titres de participation et de créance.

En septembre 2003, le FMI a publié sur la partie de son site Internet consacrée aux ECIP des métadonnées (destinées à servir de guide aux utilisateurs des statistiques de l'ECIP) sur les pratiques d'établissement de données appliquées par les pays participants. Ces métadonnées sont mises à jour chaque année. Les résultats de l'ECIP 2003 seront affichés sur le site Internet du FMI à la fin de 2004.

*Auteurs : Simon Quin et Samuele Rosa*

**Tableau 1. Les participants aux ECIP 2001 et 2002**

Afrique du Sud	Corée, Rép. de	Islande	Portugal
Allemagne	Costa Rica	Israël	République slovaque
Antilles néerlandaises	Danemark	Italie	République tchèque
Argentine	Égypte	Japon	Roumanie
Aruba	Espagne	Jersey	Royaume-Uni
Australie	Estonie	Kazakhstan	Singapour
Autriche	États-Unis	Liban	Suède
Bahamas	Fédération de Russie	Luxembourg	Suisse
Bahreïn*	Finlande	Macao (RAS)	Thaïlande
Belgique	France	Malaisie	Turquie
Bermude	Grèce	Malte	Ukraine
Bésil	Guernsey	Maurice	Uruguay
Bulgarie	Hongrie	Norvège	Vanuatu
Canada	Hong Kong (RAS)	Nouvelle-Zélande	Venezuela, Rép. bolivarienne de
Chili	Îles Caïmans	Panama	
Chine	Île de Man	Pays-Bas	
Chypre	Indonésie	Philippines	
Colombie	Irlande	Pologne	

\* N'a participé qu'à l'ECIP 2001.

## Examen des initiatives sur les statistiques de la dette extérieure à la réunion de l'équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances

*Parallèlement aux efforts (séminaires de formation régionaux, opérations d'assistance technique) qu'il a déployés pour faire connaître le manuel intitulé Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs, 2003 (Guide des statistiques de la dette extérieure), le Département des statistiques du FMI s'est associé à d'autres organisations internationales pour lancer des initiatives dans le domaine des statistiques de la dette extérieure. Durant la réunion que l'équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (TFFS)<sup>1</sup> a tenue à Washington les 17 et 18 mai 2004, les participants ont examiné l'état d'avancement de ces initiatives, notamment le projet de base de données de la Banque mondiale sur la dette extérieure, le projet pilote d'échange de données et de métadonnées (SDMX) et l'initiative d'établissement par la BRI, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale de statistiques de la dette extérieure conjointes.*

### La base de données de la Banque mondiale sur la dette extérieure

Suite à la réunion de la TFFS qui s'est tenue à Genève en septembre 2003, le FMI et la Banque mondiale ont travaillé à la création d'une base de données centralisée sur les débiteurs de dette extérieure. Cette base de données fonctionnera sur une base trimestrielle et sera

installée à la Banque mondiale. La mise en œuvre du projet, qui a débuté au dernier trimestre de 2003, se déroule en quatre temps : 1) élaboration de formulaires standardisés de déclaration de données sur la dette aux fins de collecte de données, sur la base des catégories prescrites ou conseillées par la NSDD et des tableaux du Guide; 2) information des utilisateurs de la NSDD, invités à commenter et à soutenir ce projet conjoint FMI-Banque mondiale; 3) élaboration d'un outil de collecte de données et mise en œuvre de celle-ci; 4) diffusion de la base de données centralisée. Actuellement dans sa troisième phase, le projet devrait entrer dans sa phase ultime d'ici la fin de l'année.

Le but de la base de données est de centraliser, sur des bases comparables, les statistiques de la dette extérieure des pays qui ont adhéré à la NSDD. Les membres de la TFFS ont salué les progrès réalisés et se sont réjouis que la plupart des pays NSDD semblent désireux de participer à la nouvelle initiative et de communiquer des données au moins sur les sujets prescrits par la NSDD. S'agissant des pays qui n'ont pas adhéré à la NSDD, les membres de la TFFS sont convenus qu'il serait possible de les contacter à une date ultérieure.

### Échange de données statistiques et de métadonnées (SDMX)

Les membres de la TFFS, en outre, ont passé en revue le projet pilote d'échange de données statistiques et de métadonnées (SDMX). Les présentations du FMI et de la BRI ont porté sur la genèse, les objectifs et les avantages du projet. L'objectif essentiel est d'alléger le processus de déclaration de données par les producteurs et statisticiens de données en élaborant des formats d'échange de données standardisés, en améliorant l'accès des utilisateurs aux statistiques de dette nationale et en réduisant le coût de l'établissement des données à des fins d'affichage sur les sites Internet. Dans sa phase pilote, le projet SDMX vise à établir une plate-forme conjointe sur la dette extérieure (Joint External Debt Hub ou JEDH), qui s'inspirera initialement des statistiques conjointes sur la dette (Joint Debt Statistics) de la TFFS. On pourra inclure ces données dans la base de

### Qu'est-ce que le SDMX?

La BRI, la BCE, EUROSTAT, le FMI, l'OCDE, l'ONU et la Banque mondiale se sont associés pour déterminer quelles méthodes d'information statistique seraient susceptibles d'améliorer les échanges et le partage de données et métadonnées dans le cadre de la coopération existante. L'objectif est d'élaborer des normes électroniques communes et de suivre les activités de normalisation en cours pour obtenir des gains d'efficacité et éliminer les problèmes de double emploi dans l'information statistique.

Le projet pilote sur la dette extérieure, lancé en 2004, vise deux grands objectifs. Premièrement : élaborer une infrastructure commune de normes SDMX, ainsi que des outils standardisés aisément disponibles pour faciliter l'usage de ces normes, en tirant parti des travaux réalisés en 2002-03 dans le cadre des projets SDMX. Deuxièmement : effectuer une mise en application de référence de ces normes en privilégiant les éléments essentiels de la dette extérieure et en mettant en place sur l'Internet une nouvelle plate-forme de production destinée à réunir les données sur les créanciers établies conjointement par la BRI, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale et les données sur les débiteurs provenant de sources nationales et internationales. Le projet pilote prendra fin vers la fin de 2005.

Pour tous renseignements complémentaires sur le SDMX, consultez le site <http://www.sdmx.org/projects/index.aspx>

<sup>1</sup>Créée en 1992, l'équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (TFFS) était un des groupes de travail interinstitutions constitués sous l'égide de la Commission de statistiques de l'Organisation des Nations Unies et du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination. L'équipe a été convoquée à nouveau en 1998 pour coordonner les travaux entrepris par les organismes participants en vue d'améliorer la méthodologie, la transparence, la disponibilité et les délais de diffusion des statistiques financières. La TFFS est présidée par le FMI.

données de la Banque mondiale sur la dette extérieure lorsqu'elle sera opérationnelle.

La TFFS a approuvé l'idée de développer la JEDH dans le cadre de la phase pilote du projet SDMX. Le projet se trouvant encore au début de sa phase d'essai, les participants à la réunion ont concentré leur attention sur les conditions nécessaires à l'avancement des travaux de la JEDH : 1) choix des séries statistiques destinées à être diffusées; 2) élaboration de formats types de présentation des données; 3) définition des «familles clés»<sup>2</sup>. Par ailleurs, la TFFS a convenu d'entreprendre une étude pilote en vue d'étudier les questions susceptibles de se poser et de consulter les pays avant de mettre les bases de données sur les créanciers et les débiteurs à la disposition des utilisateurs sur la JEDH à des fins de comparaison.

## Les statistiques de dette extérieure établies conjointement par la BRI, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale

Au premier trimestre de 2004, le FMI et l'OCDE ont collaboré pour améliorer — en fonction des besoins des utilisateurs et de la disponibilité de données nouvelles — plusieurs aspects des statistiques BRI–FMI–OCDE–Banque mondiale sur la dette extérieure (statistiques conjointes sur la dette, ou SCD). En outre, un certain nombre de propositions ont été soumises à la BRI et à la Banque mondiale en avril et discutées à la réunion du sous-groupe de la TFFS qui s'est tenue le 18 mai 2004. Les principaux points abordés étaient les suivants :

- **Titres de créance** : En réponse aux propositions visant à élargir le champ couvert pour y inclure les titres reconditionnés (à savoir les prêts convertis en titres de créance négociables) et les données du FMI issues de l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (ECIP), le sous-groupe a décidé d'élaborer une série sur les titres reconditionnés en vue de les inclure dans

les SCD. Cependant, tout en jugeant les données de l'ECIP analytiquement utiles, le sous-groupe a estimé que le tableau principal des SCD doit reprendre les séries de titres de créance les plus fréquemment utilisées, à savoir les données du BRI sur les titres de créance internationaux. Les données de l'ECIP seront présentées à titre d'information complémentaire.

- **Créances multilatérales** : Le sous-groupe a décidé d'incorporer dans les SCD les données annuelles de l'OCDE et de la Banque mondiale sur les créances multilatérales. En réaffirmant l'importance de la diffusion de données à fréquence élevée dans des délais satisfaisants, le sous-groupe a indiqué qu'il fallait poursuivre les efforts déployés pour améliorer la couverture des séries trimestrielles de créances multilatérales.
- **Crédit commercial** : Le sous-groupe a approuvé la proposition visant à remplacer l'expression «crédit commercial» par «crédits liés au commerce bénéficiant d'un soutien public».
- **Dette à court terme (dette arrivant à échéance dans les douze mois)** : Le sous-groupe a réaffirmé l'importance de la diffusion de données sur la dette à court terme dans les SCD. À l'heure actuelle, ce type d'informations ne figure pas dans les données bancaires territoriales de la BRI, les statistiques bancaires consolidées étant utilisées à titre de données de substitution.
- **Prêts officiels bilatéraux** : Il a été convenu de scinder les séries SCD de «prêts officiels bilatéraux» en prêts de soutien et en prêts autres que de soutien.

*Auteur : Paul Austin*

<sup>2</sup>Par «famille clé», on entend l'ensemble de concepts statistiques — défini par l'organisme coordinateur et ses partenaires — servant à identifier une série particulière, aux fins de l'échange d'informations statistiques.

## Statistiques conjointes BRI–FMI–OCDE–Banque mondiale sur la dette extérieure : récapitulatif

Ces statistiques émanent de l'équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances. Elles sont constituées de données qui, aujourd'hui, sont établies et publiées séparément par les institutions internationales participantes sur les composantes de la dette extérieure des pays et leurs avoirs de réserve. L'objectif est de permettre à un vaste éventail d'utilisateurs d'accéder fréquemment et dans des délais satisfaisants à un ensemble de données unique.

Les données portent sur la dette extérieure des pays et territoires en développement et en transition. S'il est vrai qu'elles ne permettent pas d'évaluer de façon exhaustive et cohérente la dette extérieure totale de chaque pays, elles constituent les meilleures données comparatives disponibles dans ce domaine au plan international.

Si ces données proviennent avant tout des créanciers et du marché, une petite partie est néanmoins communiquée par les pays débiteurs eux-mêmes. Toutes les séries ne sont pas encore disponibles sur une base trimestrielle et plusieurs types d'opérations ne sont pas couverts : 1) les crédits-fournisseurs sans garantie publique qui ne passent pas par les banques; 2) les placements privés de titres de créance; 3) les titres de créance émis dans un pays par des non-résidents; et 4) les dépôts de non-résidents dans les banques nationales.

Les tableaux de données contiennent le stock de la dette sur les cinq derniers trimestres et au mois de décembre précédent, ainsi que les flux des deux dernières années complètes et des deux plus récents trimestres. Des séries chronologiques plus longues figurent dans une base de données en ligne gratuite. Le champ couvert, les définitions et les restrictions concernant les données sont décrits dans une note méthodologique affichée sur le site Internet, qui contient, en outre, un récapitulatif des 14 séries statistiques.



Rob Edwards

## Des nouvelles du Département des statistiques du FMI

### Rob Edwards, prochain Directeur du Département

Rob Edwards, entré au Département des statistiques le 1<sup>er</sup> juillet 2004 en tant que Directeur associé, succèdera cette année à la Directrice actuelle du Département, Carol S. Carson, qui prend sa retraite du FMI. De nationalité australienne, M. Edwards est diplômé de l'université de Melbourne. Entré au Bureau australien des statistiques en 1969, il y occupait depuis 2000 le poste de Deputy Australian Statistician au sein du Groupe des statistiques économiques.

En mars 2004, Anne Krueger (alors Directrice générale par intérim du FMI) commentait ainsi la nomination de M. Edwards : «Le Département des statistiques participe aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités que le FMI mène auprès de ses membres. De ce fait, la direction du FMI a voulu recruter un directeur qui jouisse d'une réputation internationale dans le secteur des statistiques, qui s'emploie à promouvoir le renforcement des systèmes statistiques et qui soit apte à communiquer et à gérer des projets de grande envergure. Rob Edwards remplit toutes ces conditions. Il succède à Carol Carson, qui a été une exceptionnelle Directrice de département.»

### Nomination d'un nouveau Chef de division

Robert Heath a été nommé Chef de la Division de la balance des paiements et de la dette extérieure. Il en

août 2003. Il succède à Roger Pownall, qui a pris sa retraite du FMI au printemps 2003.

### Les travaux de l'édition 2004 de l'Annuaire de statistiques de balance des paiements ont commencé

Les travaux de l'édition 2004 du *Balance of Payments Statistics Yearbook* (Annuaire de statistiques de balance des paiements) sont en cours. Le FMI a envoyé des lettres début juillet à ses correspondants dans les pays membres pour leur demander de lui communiquer des données et des notes explicatives sur la balance des paiements et la position extérieure globale de leur pays. Les dates limites de réception sont le 13 août 2004 pour les notes explicatives et le 30 août 2004 pour les données.

## À marquer sur vos calendriers

### Formation

En collaboration avec le Département des statistiques, l'Institut du FMI proposera deux cours (en anglais) sur la balance des paiements et la dette extérieure. Ces cours auront lieu en 2005 au siège du FMI à Washington.

- Le cours sur les statistiques de balance des paiements durera six semaines, du 16 mai au 24 juin 2005. Il est destiné aux fonctionnaires chargés d'établir les statistiques de balance des paiements. Les inscriptions à ce cours seront closes le 17 décembre 2004.
- Le cours sur les statistiques de la dette extérieure se déroulera du 11 au 29 juillet 2005. La participation se fera sur invitation seulement.

Pour tous renseignements complémentaires sur ces cours, veuillez consulter le programme 2005 de l'Institut du FMI à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/ins/english/pdf/inst2005.pdf>.



Robert Heath

## Quoi de neuf sur l'Internet?

Le document intitulé «Position extérieure globale : guide des sources de données» a fait l'objet d'un second tirage en mai 2004. Il est disponible en anglais, en chinois, en espagnol et en français, et on peut le consulter à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/sta/iip/iip.htm>.

La page du site Internet du FMI consacrée à la balance des paiements a été développée pour y inclure une section d'information sur la révision du MBP5. L'adresse est <http://www.imf.org/external/np/sta/bop/bopman5.htm>. Le *Plan annoté de révision du Manuel de la balance des paiements* (cinquième édition) a été affiché en avril 2004 sur le site Internet pour commentaires.

*Statistiques de la dette extérieure — Guide pour les statisticiens et les utilisateurs* (Guide des statistiques de la dette extérieure) : Suite à la publication de la version anglaise du Guide à la mi-2003, le FMI a publié la version

française en novembre 2003, puis la version espagnole en avril 2004. Ces trois versions sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/eds/Eng/Guide/index.htm>.

La version de juillet 2003 du cadre d'évaluation de la qualité des données de la balance des paiements a été affichée sur le site de référence pour la qualité des données du FMI ([http://dsbb.imf.org/vgn/images/pdfs/dqrs\\_bop.pdf](http://dsbb.imf.org/vgn/images/pdfs/dqrs_bop.pdf)). Le CEQD couvre cinq dimensions de la qualité des données — assurances d'intégrité, solidité méthodologique, exactitude et fiabilité, utilité et accessibilité — et comprend un ensemble de préconditions quant à la qualité des données. Le CEQD, qui sert à évaluer de façon exhaustive la qualité des données des pays, couvre l'environnement institutionnel, les processus statistiques et les caractéristiques des produits statistiques.

## Les pays NSDD publient des données plus complètes sur le secteur extérieur

À la suite de la crise financière asiatique, des efforts ont été déployés en vue de renforcer la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI dans le domaine du secteur extérieur. Ces données contribuent de façon notable à l'identification de vulnérabilités extérieures potentielles. Pendant la période 1998–2000, le FMI a diffusé un modèle de déclaration de données sur les réserves internationales et les liquidités en devises dans le cadre de la NSDD<sup>1</sup>; une période de transition a été prévue pour les déclarations sur la position extérieure globale (PEG); et une catégorie de données distincte a été créée pour la dette extérieure. Cette note décrit succinctement les développements qui ont conduit à l'établissement d'une période fixe pour la diffusion de la PEG et la création d'une catégorie de données sur la dette extérieure, ainsi que les progrès réalisés par les pays adhérents à la norme dans l'application de ces nouvelles règles.

### Position extérieure globale

En 1996, dans sa version initiale, la NSDD prescrivait d'utiliser la PEG comme une catégorie de données à part servant de cadre à l'établissement et à la diffusion de données sur l'ensemble des actifs et passifs financiers d'un pays vis-à-vis du reste du monde, suivant les composantes spécifiées dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP5). Comme une minorité de pays produisait une PEG à l'époque de l'introduction de la NSDD, les pays adhérents n'étaient pas tenus de diffuser une PEG pour être en conformité avec la norme. Pour autant, ils devaient présenter un plan expliquant comment ils entendaient diffuser une PEG à l'avenir et ce plan était affiché sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND).

Au terme d'intenses consultations avec les producteurs et utilisateurs de données, ainsi qu'avec d'autres institutions, le FMI a proposé que la diffusion de la PEG soit précédée d'une période de transition. En 1998, lors de la réunion du Conseil d'administration du FMI sur la deuxième revue de la NSDD, les administrateurs ont avalisé le principe d'une période de transition de trois ans, qui devait prendre fin le 31 décembre 2001, pour la diffusion de données annuelles sur la PEG selon les dispositions du MBP5.

En 2001–02, les services du FMI ont travaillé avec les adhérents à la NSDD pour faire en sorte que la PEG soit diffusée et les métadonnées affichées sur le TAND au plus tard le 30 juin 2002. Fin mars 2002, 25 pays (soit 50 % des pays adhérents) appliquaient déjà les recommandations de la NSDD pour la PEG. Ils étaient 37 trois mois plus tard et 47 fin septembre; les 3 pays adhérents restants exerçaient, conformément aux dispositions de la NSDD<sup>2</sup>, les options de flexibilité prévues en matière de délais de déclaration. Des données PEG conformes à la NSDD étaient

diffusées par 49 des 51 adhérents à la fin de 2002 et par les 53 adhérents en mars 2003. Désormais, les 57 pays adhérents à la NSDD diffusent des données PEG pertinentes<sup>3</sup> sur leurs sites Internet nationaux.

### Dette extérieure

Dans le cadre de la troisième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données, le Conseil d'administration a approuvé, en mars 2000, l'introduction d'une nouvelle catégorie de statistiques, afin de permettre une évaluation exhaustive et cohérente de la dette extérieure brute des pays<sup>4</sup>. Cette catégorie porte sur la diffusion de statistiques trimestrielles sur la dette extérieure couvrant quatre secteurs intérieurs (administrations publiques, autorités monétaires, secteur bancaire et autres secteurs) avec un délai d'un trimestre à compter de la fin de la période de référence. Les données sont ventilées par échéances (court et long terme) sur la base de l'échéance initiale et par instrument conformément aux dispositions du MBP5. Les pays sont encouragés à diffuser une ventilation de la dette extérieure en devises et en monnaie nationale et à publier des informations complémentaires sur les futures obligations de service de la dette, dans lesquelles le principal et les intérêts sont recensés séparément.

À la lumière des résultats des consultations des services du FMI mentionnées plus haut et du fait de l'importance de la nouvelle catégorie de données NSDD, le Conseil d'administration a avalisé la proposition des services visant à introduire une période de transition de trois ans pour la dette extérieure. La période de transition s'est achevée le 31 mars 2003, ce qui signifie que les données trimestrielles de la fin juin 2003 devaient être publiées au plus tard le 30 septembre 2003. La catégorie de données de la dette extérieure n'était assortie d'aucune option de flexibilité quant à la périodicité et aux délais de déclaration. Cependant, si les pays adhérents respectent la périodicité et les délais trimestriels de diffusion de données sur

<sup>1</sup>On trouvera un article consacré au modèle de données sur les réserves dans le *Bulletin d'information — Statistiques de la balance des paiements*, volume 7, n° 1, 1999, et volume 8, n° 1, 2000.

<sup>2</sup>La NSDD accorde aux adhérents un certain degré de flexibilité s'agissant de la périodicité et des délais de déclaration d'une ou de deux catégories de données et prévoit aussi des options de flexibilité pour certaines catégories de données. On trouvera une description complète de cette question à l'adresse <http://dsbb.imf.org/Applications/web/sdfsflexopts/>.

<sup>3</sup>Accessible via hyperlink à partir du TAND à <http://dsbb.imf.org/Applications/web/sdsiipage/>.

<sup>4</sup>Voir «Les statistiques de la dette extérieure constituent maintenant une catégorie obligatoire de la norme spéciale de diffusion des données», *Bulletin d'information — Statistiques de la balance des paiements*, volume 8, n° 1, 2000.



Bulletin d'information  
— Statistiques de la  
balance des paiements  
Volume XI, numéro 1  
Mi-2004

(<http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/news/index.htm>)

Le Bulletin d'information de Statistiques de balance des paiements du FMI est une publication que le

Département des statistiques du Fonds monétaire international fait paraître, afin d'informer les responsables de

l'établissement des statistiques de balance des paiements, ainsi que leurs

utilisateurs, des faits intervenus sur le plan national et international dans le domaine de la

collecte de ces données. Il paraît en plusieurs langues : anglais, chinois, espagnol, français et russe. Les

opinions qui y sont exprimées et les données qu'il contient ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du FMI.

Toute correspondance avec

la rédaction doit être adressée à Paul Austin, Editor, IMF Balance of Payments Statistics Newsletter, Balance of Payments and External

Debt Division II, Statistics Department, Room IS5-300, International Monetary Fund, Washington, DC

20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7922. Télécopie : (202) 623-8017. La version française de ce bulletin est

préparée par la division française des services linguistiques du FMI.

Mi-2004

12

la dette extérieure, ils disposent jusqu'à neuf mois — plutôt que six — pour publier leur PEG.

La diffusion des statistiques de la dette extérieure a été facilitée par les services de formation et d'assistance dispensés par le FMI. En 2000, le Département des statistiques a réalisé une série de sept séminaires au bénéfice des gestionnaires et des principaux statisticiens de la dette extérieure des pays ayant adhéré à la NSDD. À la suite de la publication de la version définitive du manuel *Statistiques de la dette extérieure — Guide pour les statisticiens et les utilisateurs (Guide des statistiques de la dette extérieure)* sur l'Internet en 2001, d'autres séminaires ont été organisés à l'intention des statisticiens de rang intermédiaire. Le *Guide* fut publié en juin 2003. Élaboré sous les auspices de l'équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (TFFS) en collaboration étroite avec les statisticiens nationaux, le *Guide* fournit un cadre conceptuel exhaustif qui fait le lien entre les statistiques de la dette extérieure et la position extérieure globale.

Au 30 septembre 2003, c'est-à-dire à la fin de la période de transition, 44 pays (soit 85 % des pays adhérents) diffusaient des statistiques de la dette extérieure en format NSDD sur leur page de données nationales récapitulatives (NSDP)<sup>5</sup>. Les pays adhérents ont acquis un surcroît d'expérience dans la diffusion trimestrielle de la nouvelle catégorie de

données au quatrième trimestre de 2003. À la fin de l'année, 53 adhérents sur 55 respectaient les critères de périodicité et les délais de diffusion propres à cette catégorie de données. Aujourd'hui, 56 pays sur 57 diffusent des statistiques de la dette extérieure en format NSDD.

En outre, un grand nombre d'adhérents sont allés au-delà des critères NSDD relatifs à la catégorie de données de la dette extérieure : 44 traitent le poste «investissements directs : prêts interentreprises» comme une composante distincte de la situation de la dette extérieure conformément aux recommandations du *Guide*; cinq pays présentent le poste «autres secteurs» en le désagrégeant en trois sous-secteurs; et cinq pays identifient les «arriérés» dans leur présentation de la situation de la dette extérieure.

Auteur : Zdravko Balyozov

<sup>5</sup>Les adhérents à la NSDD sont tenus d'établir une page de données nationales récapitulatives contenant toutes les composantes et catégories de données prescrites par la NSDD. La page est reliée au TAND du FMI et doit être mise à jour à chaque publication de données. Cette page est l'instrument dont se servent les services du FMI pour évaluer le respect des dispositions de la NSDD. Tandis que 44 pays avaient actualisé leur page au 30 septembre 2003 pour y inclure des données sur la dette extérieure, 52 des 53 pays adhérents à la NSDD diffusaient des données sur la dette extérieure au 3 octobre 2003 sur leur page de données nationales récapitulatives ou sur un site Internet national.

## Publications récentes

### Balance of Payments Statistics Yearbook 2003

Le FMI a publié le volume 54 de l'Annuaire de statistiques de balance des paiements (*Balance of Payments Statistics Yearbook* ou *BOPSY*). Publié en trois parties, l'annuaire contient des données sur les balances des paiements et les positions extérieures globales. Dans la première partie du *BOPSY 2003* figurent, sous forme de tableaux détaillés, les statistiques de balance des paiements d'environ 165 pays et des données sur la position extérieure globale de 89 pays. Dans la deuxième partie, on trouve, toujours sous forme de tableaux, les sommes des principales composantes de la balance des paiements au plan régional ou mondial. La troisième partie décrit la méthodologie, les méthodes d'établissement des données et les sources de données utilisées par les pays déclarants.

Les statistiques publiées dans la première et la deuxième partie de l'annuaire sont disponibles aussi sous forme de CD-ROM. Les CD-ROM mensuels intègrent les mises à jour et les révisions des données de la première partie à mesure qu'elles sont disponibles.

### Foreign Direct Investment Statistics: How Countries Measure FDI, 2001

Le rapport conjoint du FMI et de l'OCDE sur les résultats de la mise à jour de 2001 de l'enquête sur l'application des normes méthodologiques concernant l'investissement direct (ENMAID) a été publié en octobre 2003 sous le titre *Foreign Direct Investment Statistics: How Countries Measure FDI, 2001*. La version électronique a été affichée sur le site Internet du FMI à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fdis/2003/index.htm>.

Pour tous renseignements complémentaires sur ces publications, veuillez contacter le service suivant :

Publication Services  
International Monetary Fund  
Washington, D.C. 20431 (U.S.A.)  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [Publications@imf.org](mailto:Publications@imf.org) • Internet : <http://www.imf.org>